

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : 2,2,4-Trimethylpentane
FDS-nombre : 000000020374
Type de produit : Substance
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : 2,2,4-triméthylpentane
No.-Index : 601-009-00-8
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119457965-22

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road 115 Tabor Road
07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546
USA USA

Téléphone :
Pour plus d'informations, : SafetyDataSheet@Honeywell.com
veuillez prendre contact
avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

Pays Poison Control Center : +1-303-389-1414 (Medical)
basé : voir le chapitre 15.1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger par aspiration Catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1


H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

| | | | |
|----------------------|---|--------------------|--|
| Conseils de prudence | : | P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| | | P280 | Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| | | P301 + P330 + P331 | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| | | P304 + P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| | | P308 + P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |

2.3. Autres dangers

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

| Nom Chimique | No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|------------------------|---|--|---------------|-----------|
| 2,2,4-triméthylpentane | 540-84-1 601-009-00-8 01-2119457965-22 208-759-1 | Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Corr. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | 100 % | |

3.2. Mélange

Non applicable

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):

Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Aspiration sur le site indispensable.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Mesures d'hygiène:
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:
Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

2,2,4-Triméthylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | Base / Valeur | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques |
|------------------------|------------------|------------------------------------|------------------------|---------------|
| 2,2,4-triméthylpentane | INRS (FR) VME | 1.450 mg/m ³ 300 ppm | | Valeur limité |
| 2,2,4-triméthylpentane | INRS (FR) VME | 1.000 mg/m ³ vapeur | | Valeur limité |

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

| Composant | Utilisation finale/ incidence | Durée d'exposition | Valeur | Voies d'exposition | Remarques |
|------------------------|---|--------------------|------------------------|----------------------|-----------|
| 2,2,4-triméthylpentane | Travailleurs / Long terme - effets systémiques | | 2035 mg/m ³ | Inhalation | |
| 2,2,4-triméthylpentane | Travailleurs / Long terme - effets systémiques | | 773mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |
| 2,2,4-triméthylpentane | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 608 mg/m ³ | Inhalation | |
| 2,2,4-triméthylpentane | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 699mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |
| 2,2,4-triméthylpentane | Consommateurs / Long terme - effets | | 699mg/kg bw/d | Ingestion | |

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

| | | | | | |
|--|-------------|--|--|--|--|
| | systemiques | | | | |
|--|-------------|--|--|--|--|

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

| | | |
|------------------------|---|-----------------------|
| 2,2,4-triméthylpentane | : | donnée non disponible |
|------------------------|---|-----------------------|

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique

Évacuation locale

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

Camatril® 730

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|-------------------------------|---|----------------------|
| État physique | : | liquide |
| Couleur | : | incolore |
| Odeur | : | caractéristique |
| poids moléculaire | : | 114,23 g/mol |
| Point/intervalle de fusion | : | -107 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 99 °C à 1.013 hPa |
| Limite d'explosivité, | : | 6 % (v) |

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

| | |
|---------------------------------------|---|
| supérieure | |
| Limite d'explosivité, inférieure | : 1,1 % (v) |
| Point d'éclair | : -12 °C |
| Température d'auto-inflammation | : 410 °C |
| Température de décomposition | : Pas de décomposition en utilisation conforme. |
| pH | : donnée non disponible |
| pH | : donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : donnée non disponible |
| Hydrosolubilité | : 0,002 g/l à 25 °C |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : log Pow 4,08 |
| Pression de vapeur | : 55 hPa à 21 °C |
| Pression de vapeur | : 117 hPa à 38 °C |
| Densité | : 0,69 g/cm ³ à 20 °C |
| Densité de vapeur relative | : donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : donnée non disponible |

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 33,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: irritation légère

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: non sensibilisant

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Toxicité à dose répétée:

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

NOAEC: 6646

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Méthode: OECD 413

Note: Toxicité subchronique

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

Cancérogénicité:

Espèce: non spécifié

Note: donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Méthode d'Essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Méthode d'Essai: Synthèse DNA non programmée

Espèce: Rat

Méthode: Ligne directrice 486 de l'OCDE pour les essais

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction:

Method: OCDE Ligne directrice 416

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 3.000 ppm

Remarques: REACH dossier "read-across"

Method: OCDE Ligne directrice 414

Espèce: Lapin

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Toxicité maternelle générale: NOAEC: > 7.000 ppm

Toxicité pour le développement: NOAEC: > 7.000 ppm

Remarques: REACH dossier "read-across"

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:

donnée non disponible

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CE50

Essai en semi-statique

Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)

Valeur: 18,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité des plantes aquatiques:

EL50

Espèce: *Selenastrum capricornutum* (algue verte)

Valeur: 2.943 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Essai en statique

Espèce: *Daphnia magna*

Valeur: 0,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Biodégradation: > 60 %

Durée d'exposition: 14 jr

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Méthode: Ligne directrice 301F de l'OCDE pour les essais

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Peut s'accumuler dans les organismes aquatiques.

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:1262

IMDG:1262

IATA:1262

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:OCTANES

IMDG:OCTANES

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

| Pays | Numéro de téléphone |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche | +4314064343 |
| Belgique | 070 245245 |
| Bulgarie | (+)35929154233 |
| Croatie | (+3851)23-48-342 |
| Chypre | +357 2240 5611 |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark | 82121212 |
| Estonie | 16662; (+372)6269390 |
| Finlande | 9471977 |
| France | +33(0)145425959 |
| Grèce | +30 210 779 3777 |
| Hongrie | (+36-80)201-199 |
| Islande | 5432222 |
| Irlande | +353(1)8092166 |
| Italie | 0382 24444 |
| Allemagne | Berlin : 030/19240 |
| | Bonn : 0228/19240 |
| | Erfurt : 0361/730730 |
| | Fribourg : 0761/19240 |
| | Göttingen : 0551/19240 |
| | Homburg : 06841/19240 |
| | Mainz : 06131/19240 |
| Munich : 089/19240 | |
| Lettonie | +37167042473 |

| Pays | Numéro de téléphone |
|------------------|---|
| Liechtenstein | +41 442515151 |
| Lituanie | +370532362052 |
| Luxembourg | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta | +356 2395 2000 |
| Pays-Bas | 030-2748888 |
| Norvège | 22591300 |
| Pologne | +48 42 25 38 400 |
| Portugal | 800250250 |
| Roumanie | +40 21 318 3606 |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166 |
| Slovénie | +386 1 400 6051 |
| Espagne | +34915620420 |
| Suède | 112 (begär Giftnformation); +46104566786 |
| Suisse | 145 |
| Royaume Uni | (+44) 844 892 0111 |

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

2,2,4-Triméthylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

2,2,4-triméthylpentane : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.

2,2,4-Trimethylpentane

34862-2.5L

Version 1.4

Date de révision
17.12.2022

- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
